



Mantes le 3 décembre 2010

Comité Cœur.Hôpital.Mantes

<http://www.cœur.hopital.mantes.fr>

e.mail : [Cœur.hopital.mantes@orange.fr](mailto:Cœur.hopital.mantes@orange.fr)

Monsieur le Ministre,

Depuis le 11 janvier 2010, après une mise en place difficile, l'hôpital de Mantes disposait d'une unité de cardiologie interventionnelle fonctionnant 24h/24 et 7 jours sur 7.

En six mois, 270 examens ont été réalisés au sein du service (+29% par rapport à la situation antérieure) dont 160 coronarographies (+14%) et 110 dilatations dont 35 dilatations en urgence (+304%).

Cette augmentation du nombre d'actes pratiqués montre que cette unité répond aux besoins de la population de la région, confrontée pour une catégorie importante aux maladies cardiovasculaires.

Cette unité accueillait également, compte tenu de sa situation excentrée dans le département des Yvelines, les patients de l'Eure, de l'Eure et Loir et du Val d'Oise.

Faisant abstraction de l'augmentation du nombre d'actes effectués de janvier à juin 2010, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France a appliqué strictement les dispositions du décret n° 2009-409 du 14 avril 2009.

Le nombre fatidique de 350 actes n'ayant pas été atteint en 2008 et 2009, la décision de suspension au 30 juin 2010 au 29 octobre 2010 puis de fermeture définitive de l'unité de cardiologie interventionnelle a été prise.

Les patients sont orientés désormais vers la clinique d'Evecquemont distante de 27 kilomètres de Mantes, d'accès difficile compte tenu des infrastructures routières existantes. La durée du transport est évaluée à 30 à 45 minutes, or, en cas de problèmes cardiaques graves, les minutes sont précieuses.

Le comité Cœur.Hôpital. Mantes créé le 12 juillet dernier et soutenu par plus de 14700 habitants de la région et par de nombreux élus, conseils municipaux de la région, n'accepte pas cette décision et demande que l'unité soit autorisée à exercer durant une période de 18 mois comme la législation, d'observer sur une période plus longue le nombre d'actes pratiqués.

La fermeture de cette unité a également une conséquence grave, l'unité de soins de cardiologie - USIC- voit son nombre de patients diminuer et nous craignons qu'à brève échéance elle soit suspendue.

La situation est très grave pour un bassin de santé de près de 400 000 habitants et nous sollicitons une entrevue afin de vous exposer la situation.

Souhaitant vous rencontrer très prochainement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Pour le comité, Brigitte Aubry